

socobois

TÉL 05 63 38 00 00

FAX 05 63 38 00 20

e-mail : albi@socobois.net - www.socobois.net

SOCOBOIS – 63, AVENUE GAMBETTA – 81000 ALBI

à votre service **1999**
depuis

Date de visite : 04/07/2018

Donneur d'Ordre

Mr et Mme FRAYSSE

Les Manibelles

81170 AMARENS

Dossier de Diagnostics Techniques

Réf. : 18-52815-FRAYSSE



PROPRIÉTAIRE

Mr et Mme FRAYSSE Jean-Claude

Les Manibelles
81170 AMARENS

Réf. Donneur d'Ordre :

BIEN

Maison d'habitation

Les Manibelles
81170 AMARENS

Etage :
N° lot(s) :



Termite



Amiante



Plomb



DPE



Electricité



GAZ



Loi Carrez



ERNT

Propriétaire : Mr et Mme FRAYSSE Jean-Claude Type de bien : Maison d'habitation Adresse : Les Manibelles 81170 AMARENS	NOTE DE SYNTHÈSE
	<i>Réf. 18-52815-FRAYSSE</i>

TERMITES

► *Absence d'indices d'infestation de termites*

AMIANTE

► *Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante*

PLOMB

► *Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.*

ÉLECTRICITÉ

► *L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).*

ESRIS

	Nature du risque	Bien	Travaux
	Mouvement de terrain PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 13/01/2009	Concerné	non
	Inondation PPRn Inondation, approuvé le 22/04/2013	Non concerné	non
	Sismicité Zonage sismique : Très faible	Non concerné	non

TERMITES

ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation.
 Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du bien : Maison d'habitation	Descriptif du bien :
Adresse : Les Manibelles 81170 AMARENS	Situation du lot ou des lots de copropriété
Nombre de Pièces : 10	Etage :
Numéro de Lot :	Bâtiment :
Référence Cadastre : NC	Porte :
	Escalier :
	Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI
	Document(s) joint(s) : Néant

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

B DÉSIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Mr et Mme FRAYSSE**
 Qualité : Propriétaire
 Adresse : **Les Manibelles
 81170 AMARENS**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :
 Qualité :
 Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Le propriétaire

C DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : DUQUESNE Fabien	Organisme d'assurance professionnelle : ALLIANZ
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SOCOBOIS	
Adresse : 2 AVENUE VICTOR HUGO 12000 RODEZ	
N° siret : 42398888000021	N° de contrat d'assurance : Contrat n° 55756556
N° certificat de qualification : 2540307 + 8051447	
Date d'obtention : 19/11/2013	
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau VERITAS Certification France - Bât. C 5, chemin du Jubin 69574 DARDILLY CEDEX	Date de validité du contrat d'assurance : 31/12/2018

D IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITÉS ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Chai	Couverture - Tuiles	Absence d'indice	
	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Charpente - Bois Voliges bois	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°3 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°3 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Plancher - Béton Brut	Absence d'indice		
Pressoir	Couverture - Tuiles	Absence d'indice	
	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	
Pigeonnier	Couverture - Tuiles	Absence d'indice	
	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Charpente - Bois Voliges bois	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte d'entrée n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Appenti	Couverture - Tuiles	Absence d'indice	
	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indice	
	Plancher - Terre	Absence d'indice	
Local technique	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	
	Couverture - Tuiles	Absence d'indice	
RdC			
Bureau	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Chambre n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Chambre n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Entrée	Mur - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Métal Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Métal Brut	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte Dormant extérieur - Métal Brut	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant extérieur - Métal Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°4 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°4 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°5 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°5 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°5 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Escalier Ensemble des balustres - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Escalier Ensemble des contremarches - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Escalier Ensemble des marches - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Escalier Limon - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Escalier Main-courante - Métal Peinture	Absence d'indice	
Escalier Poteau de départ - Métal Peinture	Absence d'indice		
Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice		
Salon	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Séjour	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Fenêtre n°2 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Fenêtre n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°3 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	WC	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
Plafond - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte Dormant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte Embrasure - Plâtre Peinture		Absence d'indice	
Plancher - Carrelage Brut		Absence d'indice	
Cuisine	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice	
Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau/WC	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice		
Chaufferie	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Escalier Crémaillère - Bois Peinture	Absence d'indice		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Escalier Ensemble des marches - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Escalier Limon - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Escalier Main-courante - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Escalier Poteau de départ - Bois Peinture	Absence d'indice	
1er			
Chambre n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Moquette collée	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°4	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Plancher - Moquette collée	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°5	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Moquette collée	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Chambre n°6	Mur - Plâtre Peinture	
Plafond - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture		Absence d'indice	
Plancher - Carrelage Brut		Absence d'indice	
Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°1 Dormant extérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°1 Allège - Plâtre Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice	
Fenêtre n°2 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Couloir	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Dégagement	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°3 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°4 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°4 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°5 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°5 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°5 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°6 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°6 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°6 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Dressing	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice	
	Plancher - Moquette collée	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle de bains/WC	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Carrelage Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice		
Palier	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Parquet Brut	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Pièce n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Brut	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Parquet Brut	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice		
Pièce n°2	Fenêtre Allège - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Brut	Absence d'indice	
	Plancher - Parquet Brut	Absence d'indice	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cage d'escalier	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Ensemble des contre-marches - Bois Brut	Absence d'indice	
	Ensemble des marches - Bois Brut	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Bois Brut	Absence d'indice	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Cremaillière - Bois Brut	Absence d'indice	
	Limon - Bois Brut	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
2ème			
Combles perdus n°1	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plancher bas - Bois Brut	Absence d'indice	
Combles perdus n°2	Murs - Pierres Brut	Absence d'indice	
	Plancher bas - Bois Brut	Absence d'indice	
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indice	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION
	Néant

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION
	<p>Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux de bois, isolation cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité. Nous vous proposons de revenir sur le site pour une visite complémentaire des ouvrages, parties d'ouvrages ou éléments non contrôlés, non accessibles ou non visibles.</p> <p>Cette visite sera effectuée à la requête expresse du client (avenant au présent constat, les frais de déplacement et de rédaction des documents restants à la charge du client).</p>

G	MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS
	<p>1. Examen visuel des parties visibles et accessibles : Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois. Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).</p> <p>2. Sondage mécanique des bois visibles et accessibles : Sondage mécanique destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc... L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.</p> <p>3. Matériel utilisé : Poinçon, échelle, lampe-torche</p>

H	CONSTATATIONS DIVERSES
	<p>Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradations biologiques du bois autres que des termites (liste non exhaustive) : Maison Locaux meublés le jour de la visite.</p> <p>Absence d'indices d'infestations de termites souterrains et de bois sec aux abords immédiats.</p>

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

CONSTAT(S)

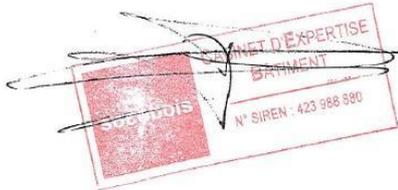
Absence d'indices d'infestation de termites

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 03/01/2019. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : 18-52815-FRAYSSE T

Etabli le : 04/07/2018

Visite effectuée le : 04/07/2018

Durée de la visite : 1 h 30 min

Nom du responsable : JOURDON Eric

Opérateur : Nom : DUQUESNE Prénom : Fabien

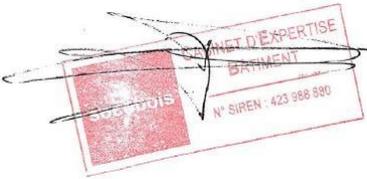
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité et avec l'accord écrit de son signataire.

AMIANTE

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI À L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage ; Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage. Norme NF X46-020.

A INFORMATIONS GÉNÉRALES	
A.1 DÉSIGNATION DU BÂTIMENT	
Nature du bâtiment : Maison d'habitation	Escalier :
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment :
Nombre de Locaux : 10	Porte :
Etage :	Propriété de: Mr et Mme FRAYSSE Jean-Claude
Numéro de Lot :	Les Manibelles
Référence Cadastrale : NC	81170 AMARENS
Date du Permis de Construire : Avant 1947	
Adresse : Les Manibelles	
81170 AMARENS	
A.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : Mr et Mme FRAYSSE	Documents fournis : Néant
Adresse : Les Manibelles	
81170 AMARENS	Moyens mis à disposition : Néant
Qualité : Propriétaire	
A.3 EXÉCUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : 18-52815-FRAYSSE A	Date d'émission du rapport : 04/07/2018
Le repérage a été réalisé le : 04/07/2018	Accompagnateur : Le propriétaire
Par : DUQUESNE Fabien	Laboratoire d'Analyses : Eurofins LEM
N° certificat de qualification : 2540307 + 8051447	Adresse laboratoire : 20 rue Kochersberg BP 50047 F 67701 SAVERNE CEDEX
Date d'obtention : 19/11/2013	Numéro d'accréditation :
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau VERITAS Certification France - Bât. C 5, chemin du Jubin 69574 DARDILLY CEDEX 60 Avenue du Général de Gaulle	Organisme d'assurance professionnelle : ALLIANZ
92046 La Defense	Adresse assurance : 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
Date de commande : 03/07/2018	N° de contrat d'assurance : Contrat n° 55756556
	Date de validité : 31/12/2018

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport :
	Etabli le : 04/07/2018
	Cabinet : SOCOBOIS
	Nom du responsable : JOURDON Eric
	Nom du diagnostiqueur : DUQUESNE Fabien

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
DÉSIGNATION DU BÂTIMENT	1
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXÉCUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION :	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION :	3
PROGRAMME DE REPÉRAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE	5
RAPPORTS PRÉCÉDENTS	5
RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE	6
LISTE DES PIÈCES VISITÉES / NON VISITÉES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR.....	18
LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRÈS ANALYSE	18
LA LISTE DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	18
RÉSULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	19
COMMENTAIRES	19
ÉLÉMENTS D'INFORMATION	19
ANNEXE 1 – CROQUIS	20

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification :

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification :

Aucun

E PROGRAMME DE REPÉRAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrément. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Date du repérage : cf. page 1

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau. En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple). Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique. L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage. L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche. Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sans réaction dans les 7 jours suivant la réception de notre rapport de diagnostic ou avant tout engagement d'achat officiel, le silence du client (le propriétaire ou son représentant) vaut acceptation de ce document.

Le présent rapport, en tout ou partie, ne pourra être cité ni même mentionné dans aucun document, aucune circulaire et aucune déclaration destinée à être publiée et ne pourra être publiée d'une quelconque manière sans l'accord écrit de l'opérateur quant à la forme et aux circonstances dans lesquelles il pourra paraître.

Le rapport délivré reste la propriété de la société « SOCOBOIS » jusqu'au règlement de la facture.

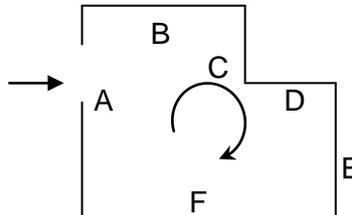
Il ne pourra être utilisé par le client (ou son représentant) avant le règlement intégral de la facture (clause de réserve de propriété : LOI 80-335 du 12 mai 1980).

Le présent document étant nominatif, seule la (les) personne désignée (s) peut utiliser le rapport en vue d'une mutation de propriété.

Dans la négative aucune action ne pourra être engagée en dédommagement des vices cachés à l'encontre de notre société en l'absence d'engagement synallagmatique entre notre société et le nouvel acquéreur.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRÉCÉDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

LISTE DES PIÈCES VISITÉES / NON VISITÉES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Maison		OUI	
2	Chai		OUI	
3	Pressoir		OUI	
4	Pigeonnier		OUI	
5	Appenti		OUI	
6	Local technique		OUI	
7	Bureau	RdC	OUI	
8	Chambre n°1	RdC	OUI	
9	Chambre n°2	RdC	OUI	
10	Entrée	RdC	OUI	
11	Salon	RdC	OUI	
12	Séjour	RdC	OUI	
13	WC	RdC	OUI	
14	Cuisine	RdC	OUI	
15	Salle d'eau/WC	RdC	OUI	
16	Chaufferie	RdC	OUI	
17	Chambre n°3	1er	OUI	
18	Chambre n°4	1er	OUI	
19	Chambre n°5	1er	OUI	
20	Chambre n°6	1er	OUI	
21	Couloir	1er	OUI	
22	Dégagement	1er	OUI	
23	Dressing	1er	OUI	
24	Salle de bains/WC	1er	OUI	
25	Palier	1er	OUI	
26	Pièce n°1	1er	OUI	
27	Pièce n°2	1er	OUI	
28	Cage d'escalier	1er	OUI	
29	Combles perdus n°1	2ème	OUI	
30	Combles perdus n°2	2ème	OUI	

DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement	
1	Maison		Murs	Mur	Parpaing - Crépi	
			Couverture	Toiture	Tuiles	
2	Chai		Couverture	Toiture	Tuiles	
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Brut	
			Charpente	Plafond	Bois - Voliges bois	
			Porte d'entrée n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°1 - Dormant extérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°2 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°2 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°2 - Dormant extérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°2 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°2 - Embrasure	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°3 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°3 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°3 - Dormant extérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°3 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°3 - Embrasure	A	Bois - Peinture	
				Plancher	Sol	Béton - Brut
			3	Pressoir		Couverture
Mur	A, B, C, D	Pierres - Brut				
Charpente	Plafond	Bois - Tuiles				
Plancher	Sol	Béton - Brut				
4	Pigeonnier		Couverture	Toiture	Tuiles	
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Brut	
			Charpente	Plafond	Bois - Voliges bois	
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut	
			Porte d'entrée n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°1 - Dormant extérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°2 - Dormant extérieur	B	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture	
			Porte d'entrée n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture	

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Porte d'entrée n°2 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Porte d'entrée n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
5	Appenti		Couverture	Toiture	Tuiles
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Brut
			Charpente	Plafond	Bois - Tuiles
			Plancher	Sol	Terre
6	Local technique		Mur	A, B, C, D	Pierres - Brut
			Charpente	Plafond	Bois - Tuiles
			Porte d'entrée - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Brut
7	Bureau	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Radiateur	A	Métal - Peinture
8	Chambre n°1	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			9	Chambre n°2	RdC
Plafond	Plafond	Bois - Peinture			
Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture			
Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture			
Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture			
Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture			
Plancher	Sol	Carrelage - Brut			
Porte n°2 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture			
Porte n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture			
Porte n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture			
Porte-fenêtre - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture			
Porte-fenêtre - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture			
Porte-fenêtre - Dormant extérieur	D	Bois - Peinture			
Porte-fenêtre - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture			
Porte-fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture			
Porte-fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture			
10	Entrée	RdC	Mur	A, B, C, D, E, F	Pierres - Brut
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Brut
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Métal - Brut
			Porte - Dormant extérieur	A	Métal - Brut
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Métal - Brut
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Porte n°4 - Dormant intérieur	E	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Ouvrant intérieur	E	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Porte n°5 - Dormant intérieur	F	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Ouvrant intérieur	F	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Embrasure	F	Plâtre - Peinture
			Escalier - Ensemble des balustres	B	Métal - Peinture
			Escalier - Ensemble des contre-marches	B	Pierres - Brut
			Escalier - Ensemble des marches	B	Pierres - Brut
			Escalier - Limon	B	Pierres - Brut
			Escalier - Main-courante	B	Métal - Peinture
			Escalier - Poteau de départ	B	Métal - Peinture
			Radiateur	F	Métal - Peinture
11	Salon	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant intérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant extérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	E	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Fenêtre n°2 - Volets	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	E	Plâtre - Peinture
			Radiateur	D	Métal - Peinture
12	Séjour	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°3 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Dormant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Volets	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°3 - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
Porte-fenêtre - Dormant extérieur	D	Bois - Peinture			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Porte-fenêtre - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Radiateur	B	Métal - Peinture
13	WC	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
14	Cuisine	RdC	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Brut
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Radiateur	B	Métal - Peinture
15	Salle d'eau/WC	RdC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Brut
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Radiateur	C	Métal - Peinture
16	Chaufferie	RdC	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Porte d'entrée n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	H	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	H	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Embrasure	H	Plâtre - Peinture
			Escalier - Crémaillère	G	Bois - Peinture
			Escalier - Ensemble des contre-marches	G	Bois - Peinture
			Escalier - Ensemble des marches	G	Bois - Peinture
			Escalier - Limon	G	Bois - Peinture
Escalier - Main-courante	G	Bois - Peinture			
Escalier - Poteau de départ	G	Bois - Peinture			
17	Chambre n°3	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Tapisserie
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Moquette collée
			Fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Radiateur	C	Métal - Peinture
18	Chambre n°4	1er	Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Tapisserie
			Plancher	Sol	Moquette collée
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Radiateur	D	Métal - Peinture
19	Chambre n°5	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Tapisserie
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Moquette collée
			Fenêtre n°1 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
Fenêtre n°2 - Volets	D	Bois - Peinture			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre n°2 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	D	Plâtre - Peinture
			Radiateur	C	Métal - Peinture
20	Chambre n°6	1er	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	F	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	F	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	F	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant intérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant extérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	E	Plâtre - Peinture
Radiateur	D	Métal - Peinture			
21	Couloir	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Porte n°3 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
22	Dégagement	1er	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant extérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	A	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	E	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	E	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Porte n°4 - Dormant intérieur	E	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Ouvrant intérieur	E	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Porte n°5 - Dormant intérieur	F	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Ouvrant intérieur	F	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Embrasure	F	Plâtre - Peinture
Porte n°6 - Dormant intérieur	F	Bois - Peinture			
Porte n°6 - Ouvrant intérieur	F	Bois - Peinture			
Porte n°6 - Embrasure	F	Plâtre - Peinture			
			Radiateur	A	Métal - Peinture
23	Dressing	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Tapisserie
			Plancher	Sol	Moquette collée
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
24	Salle de bains/WC	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Brut
			Fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Radiateur	B	Métal - Peinture
25	Palier	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Brut
			Porte n°1 - Dormant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet - Brut
			Porte n°2 - Dormant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
Porte n°2 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture			
26	Pièce n°1	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Brut
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet - Brut
			Fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture			
27	Pièce n°2	1er	Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre - Dormant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Brut
			Plancher	Sol	Parquet - Brut
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
28	Cage d'escalier	1er	Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Ensemble des contre-marches		Bois - Brut
			Ensemble des marches		Bois - Brut
			Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Brut
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Cremailliere		Bois - Brut
			Limon		Bois - Brut
29	Combles perdus n°1	2ème	Charpente	Plafond	Bois - Tuiles
			Murs	Murs	Pierres - Brut
			Plancher bas	Sol	Bois - Brut
30	Combles perdus n°2	2ème	Murs	Murs	Pierres - Brut
			Plancher bas	Sol	Bois - Brut
			Charpente	Plafond	Bois - Tuiles

LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRÈS ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RÉSULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LÉGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES

Néant

I ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

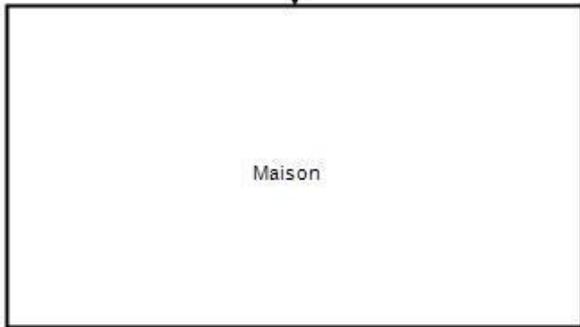
PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	18-52815-FRAYSSE			Adresse de l'immeuble :	Les Manibelles 81170 AMARENS
N° planche :	1/4	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Plan de masse



Appenti

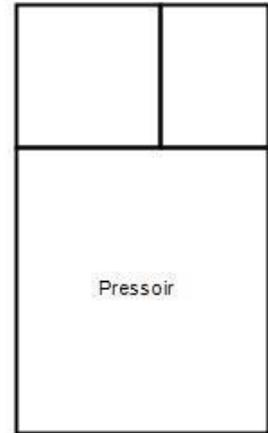


Chai



Maison

Pigeonnier Local technique



Pressoir

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	18-52815-FRAYSSE		
N° planche :	2/4	Version :	0
		Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		
Adresse de l'immeuble :		Les Manibelles 81170 AMARENS	
Bâtiment – Niveau :		RDC	

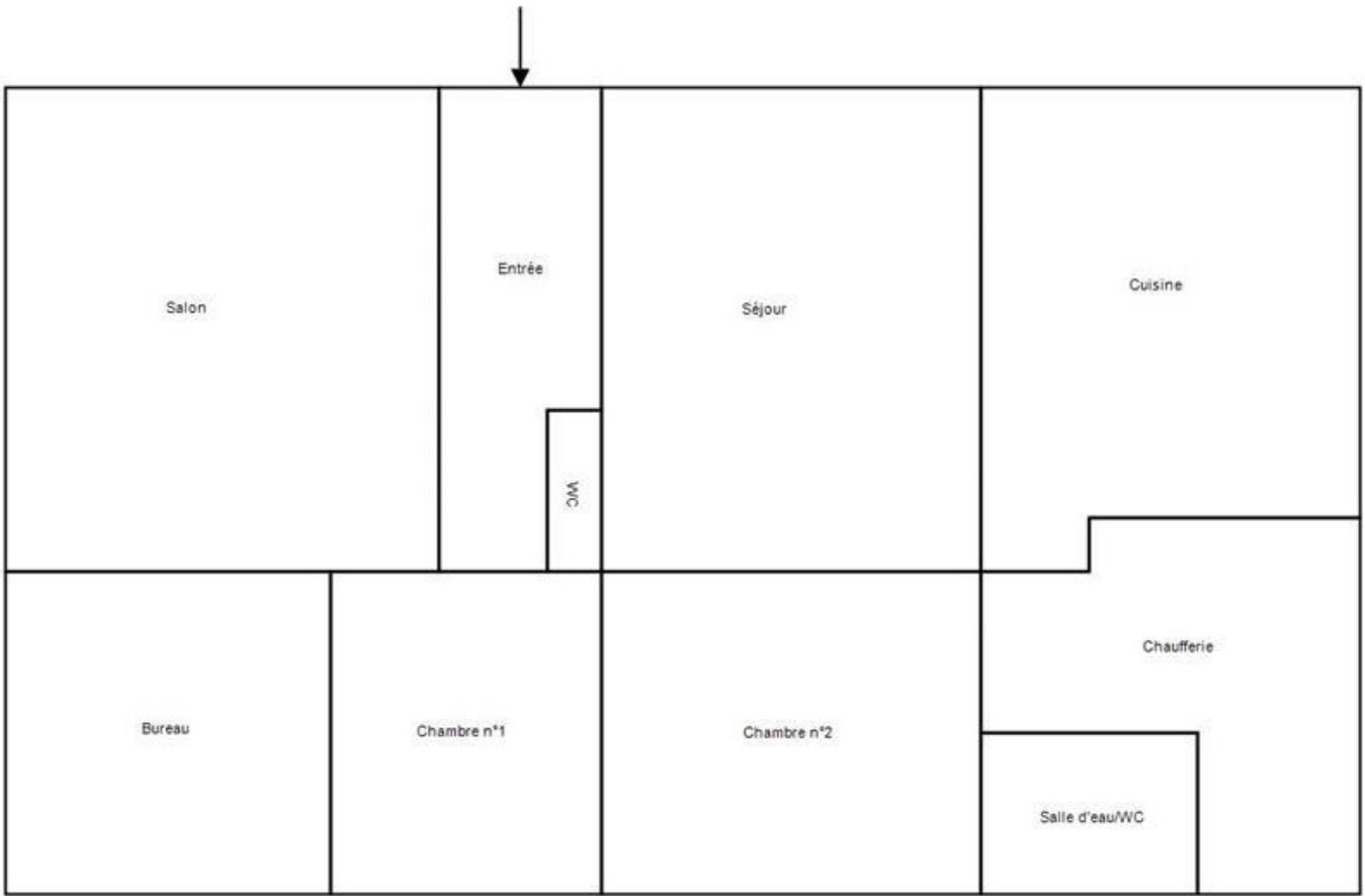


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :		18-52815-FRAYSSE		Adresse de l'immeuble : Les Manibelles 81170 AMARENS	
N° planche :	3/4	Version :	0		
Origine du plan :		Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : R+1	

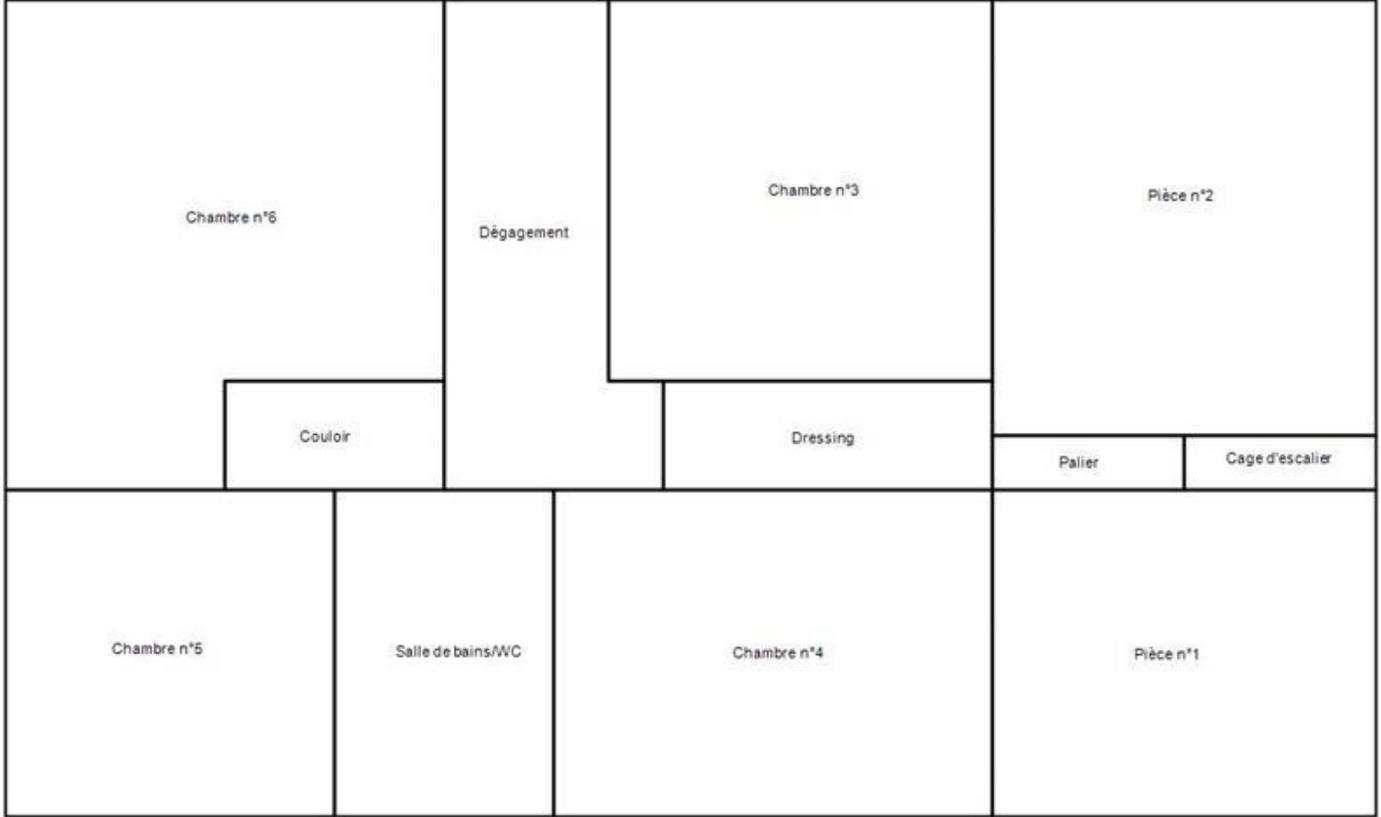
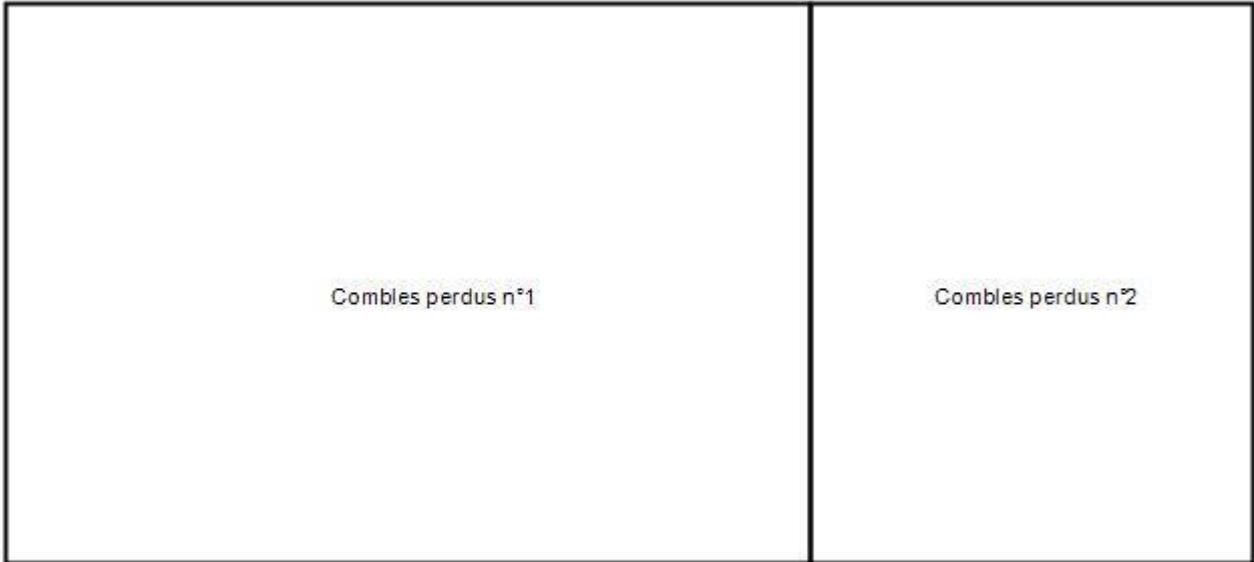


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	18-52815-FRAYSSE		
N° planche :	4/4	Version : 0	Type : Croquis
Adresse de l'immeuble :	Les Manibelles 81170 AMARENS		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : R+2



PLOMB

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

A RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...). Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

B OBJET DU CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente
<input checked="" type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location Nombre d'enfants de moins de 6 ans :
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux

C ADRESSE DU BIEN

Les Manibelles
 81170 AMARENS

D PROPRIÉTAIRE

Nom : **Mr et Mme FRAYSSE Jean-Claude**
 Adresse : **Les Manibelles 81170 AMARENS**

E COMMANDITAIRE DE LA MISSION

Nom : Mr et Mme FRAYSSE
 Qualité : Propriétaire

Adresse : Les Manibelles
 81170 AMARENS

F L'APPAREIL A FLUORESCENCE X

Nom du fabricant de l'appareil : Protec
 Modèle de l'appareil : LPA-1
 N° de série : 2201

Nature du radionucléide : Co57
 Date du dernier chargement de la source : 15/08/2017
 Activité de la source à cette date : 444 MBq

G DATES ET VALIDITÉ DU CONSTAT

N° Constat : 18-52815-FRAYSSE P
Date du constat : 04/07/2018

Date du rapport : **04/07/2018**
 Date limite de validité :

H CONCLUSION

CLASSEMENT DES UNITÉS DE DIAGNOSTIC :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
528	67	12,69 %	437	82,77 %	20	3,79 %	4	0,76 %	0	0,00 %

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

I AUTEUR DU CONSTAT

Signature



Cabinet : SOCOBOIS
 Nom du responsable : JOURDON Eric
 Nom du diagnostiqueur : DUQUESNE Fabien
 Organisme d'assurance : ALLIANZ
 Police : Contrat n° 55756556

SOMMAIRE

PREMIÈRE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIÉTAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION.....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITÉ DU CONSTAT.....	1
CONCLUSION.....	1
AUTEUR DU CONSTAT	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	3
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; ARRÊTE DU 19 AOÛT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB.....	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION.....	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION (PCR).....	3
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE ÉVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION.....	3
OCCUPATION DU BIEN.....	3
LISTE DES LOCAUX VISITÉS.....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITÉS.....	4
MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE	4
VALEUR DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATÉGIE DE MESURAGE.....	4
RECOURS À L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE.....	5
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	5
CROQUIS	6
RÉSULTATS DES MESURES	9
COMMENTAIRES	32
LES SITUATIONS DE RISQUE	32
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ	33
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES	33
ANNEXES	34
NOTICE D'INFORMATION.....	34

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES
Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'AUTEUR DU CONSTAT	
Nom et prénom de l'auteur du constat : DUQUESNE Fabien	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau VERITAS Certification France - Bât. C 5, chemin du Jubin 69574 DARDILLY CEDEX , 60 Avenue du Général de Gaulle 92046 La Defense Numéro de Certification de qualification : 2540307 + 8051447 Date d'obtention : 19/11/2013

2.2 AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : Autorisation n° T120217 Nom du titulaire : SOCOBOIS	Date d'autorisation : 27/09/2016 Expire-le : 23/09/2021
---	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) :
--

2.3 ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL

Fabriquant de l'étalon : RMD N° NIST de l'étalon :	Concentration : 1 mg/cm² Incertitude : 0,1 mg/cm²
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	04/07/2018	1
En fin du CREP	900	04/07/2018	1
Si une remise sous tension a lieu			

*La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
 En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.*

2.4 LE LABORATOIRE D'ANALYSE ÉVENTUEL
--

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Année de construction : Avant 1947 Nombre de bâtiments : 5	Nombre de cages d'escalier : 2 Nombre de niveaux : 2
---	---

2.6 LE BIEN OBJET DE LA MISSION
--

Adresse : Les Manibelles 81170 AMARENS Type : Maison d'habitation Nombre de Pièces : 10 Référence Cadastrale : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation individuelles (Maisons)
--	--

2.7 OCCUPATION DU BIEN

L'occupant est <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

2.8 LISTE DES LOCAUX VISITÉS		
N°	Local	Etage
1	Chai	Sans
2	Pressoir	Sans
3	Pigeonnier	Sans
4	Appenti	Sans
5	Local technique	Sans
6	Bureau	RdC
7	Chambre n°1	RdC
8	Chambre n°2	RdC
9	Entrée	RdC
10	Salon	RdC
11	Séjour	RdC
12	WC	RdC
13	Cuisine	RdC
14	Salle d'eau/WC	RdC
15	Chaufferie	RdC
16	Chambre n°3	1er
17	Chambre n°4	1er
18	Chambre n°5	1er
19	Chambre n°6	1er
20	Couloir	1er
21	Dégagement	1er
22	Dressing	1er
23	Salle de bains/WC	1er
24	Palier	1er
25	Pièce n°1	1er
26	Pièce n°2	1er
27	Cage d'escalier	1er

2.9 LISTE DES LOCAUX NON VISITÉS	
Néant, tous les locaux ont été visités.	

3 MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE	
<p>La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb</p> <p>Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².</p> <p>Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).</p>	

3.1 VALEUR DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	
Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm ²	

3.2 STRATÉGIE DE MESURAGE	
<p>Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ; • 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ; • 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local. <p>Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.</p>	

3.3 RECOURS À L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», etc... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

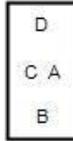
NOTE :Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

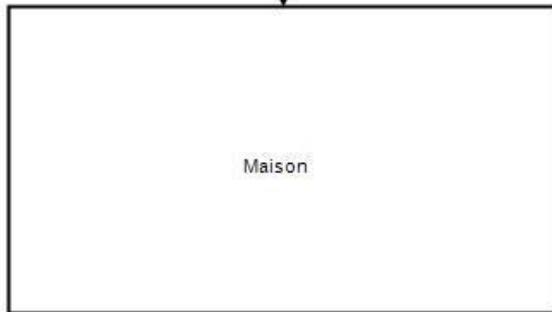
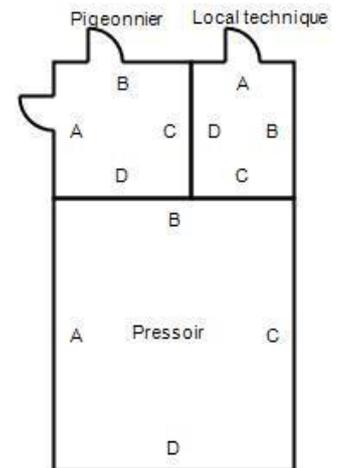
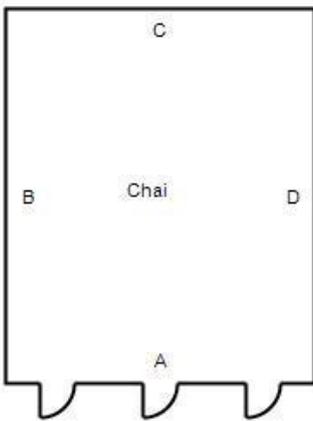
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

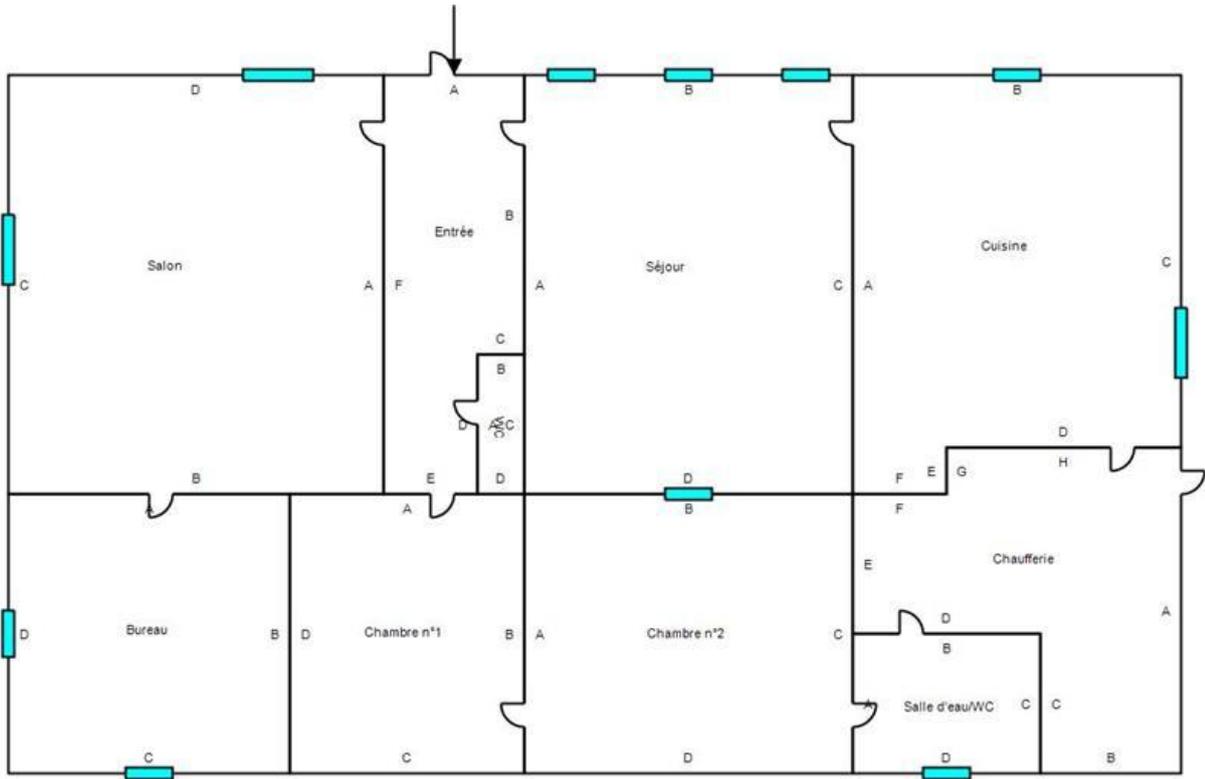
Plan de masse



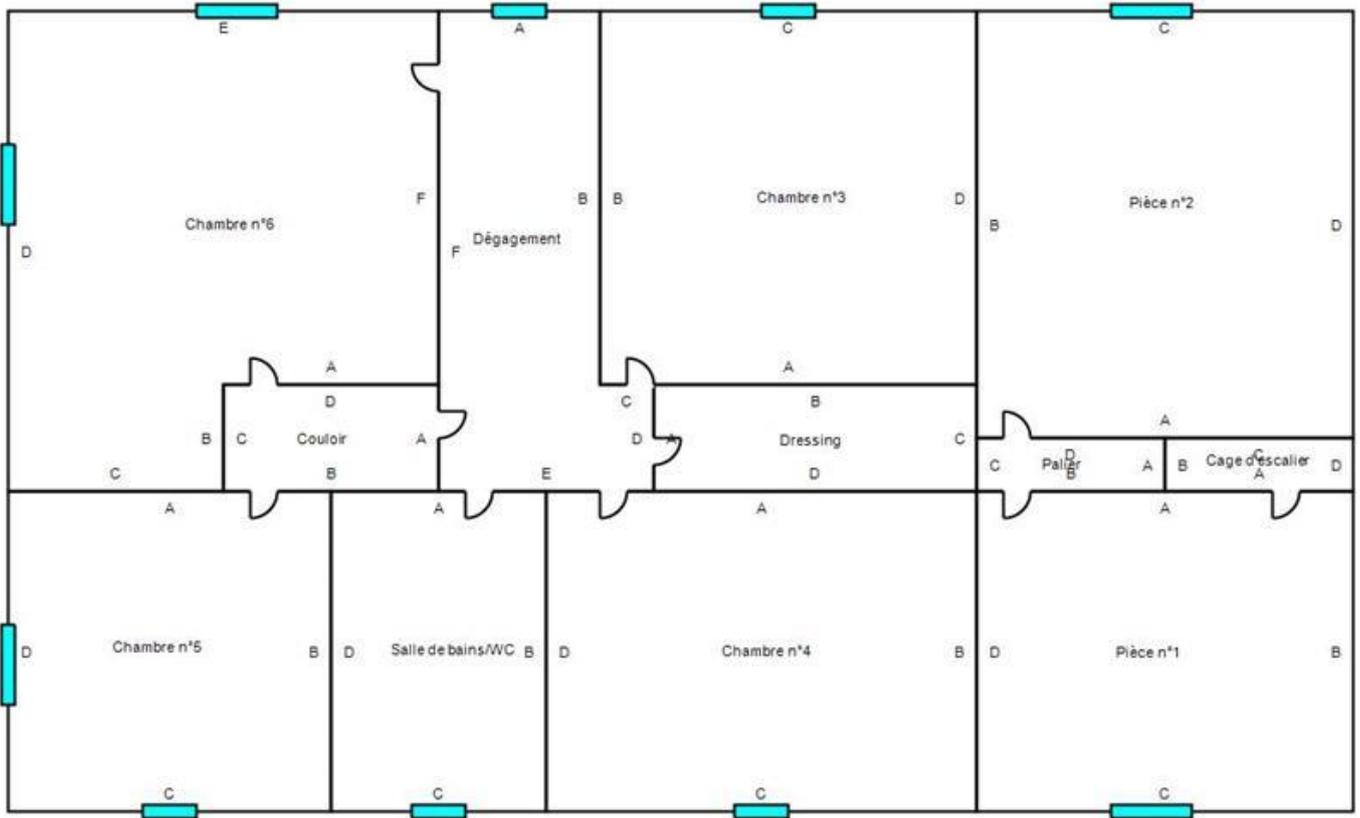
Appenti



RDC



R+1



6 RÉSULTATS DES MESURES

Local : Chai

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
10	A	Porte d'entrée n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
11						MD		0,1		
6	A	Porte d'entrée n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
7						MD		0,2		
14	A	Porte d'entrée n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,1	0	
15						MD		0,2		
12	A	Porte d'entrée n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,5	0	
13						MD		0,2		
8	A	Porte d'entrée n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
9						MD		0,2		
18	A	Porte d'entrée n°2	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure par friction	3,8	2
16	A	Porte d'entrée n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure par friction	3	2
20	A	Porte d'entrée n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,5	0	
21						MD		0,2		
19	A	Porte d'entrée n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure par friction	3	2
17	A	Porte d'entrée n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure par friction	3	2
26	A	Porte d'entrée n°3	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
27						MD		0,2		
22	A	Porte d'entrée n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
23						MD		0,3		
30	A	Porte d'entrée n°3	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,3	0	
31						MD		0,2		
28	A	Porte d'entrée n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
29						MD		0,1		
24	A	Porte d'entrée n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
25						MD		0,5		
	B	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	C	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	D	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
4	Plafond	Charpente	Bois	Voliges bois	C			0,2	0	
5					MD		0,2			
	Sol	Plancher	Béton	Brut						Absence de revêtement
2	Toiture	Couverture	Tuiles		C			0,2	0	
3					MD		0,2			
Nombre total d'unités de diagnostic :				22	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Pressoir

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	B	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	C	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	D	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
34	Plafond	Charpente	Bois	Tuiles	C			0,2	0	
35					MD			0,2		
	Sol	Plancher	Béton	Brut						Absence de revêtement
32	Toiture	Couverture	Tuiles		C			0,4	0	
33					MD			0,4		
Nombre total d'unités de diagnostic :				7	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Pigeonnier										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
44	A	Porte d'entrée n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
45						MD				0,2
40	A	Porte d'entrée n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
41						MD				0,5
48	A	Porte d'entrée n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,1	0	
49						MD				0,4
46	A	Porte d'entrée n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
47						MD				0,2
42	A	Porte d'entrée n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
43						MD				0,2
	B	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
50	B	Porte d'entrée n°2	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
51						MD				0,2
52	B	Porte d'entrée n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
53						MD				0,3
54	B	Porte d'entrée n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,1	0	
55						MD				0,2
56	B	Porte d'entrée n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
57						MD				0,2
58	B	Porte d'entrée n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
59						MD				0,2
	C	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	D	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
38	Plafond	Charpente	Bois	Voliges bois	C			0,1	0	
39					MD			0,2		
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
36	Toiture	Couverture	Tuiles		C			0,2	0	
37					MD			0,4		
Nombre total d'unités de diagnostic :				17	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Appenti											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
	B	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
	C	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
	D	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
62	Plafond	Charpente		Bois	Tuiles	C			0,3	0	
63						MD			0,2		
	Sol	Plancher		Terre							Absence de revêtement
60	Toiture	Couverture		Tuiles		C			0,2	0	
61						MD			0,3		
Nombre total d'unités de diagnostic :					7	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Local technique											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
70	A	Porte d'entrée Dormant extérieur		Bois	Peinture	C			0,1	0	
71						MD			0,2		
66	A	Porte d'entrée Dormant intérieur		Bois	Peinture	C			0,2	0	
67						MD			0,2		
74	A	Porte d'entrée Embrasure		Bois	Peinture	C			0,5	0	
75						MD			0,2		
72	A	Porte d'entrée Ouvrant extérieur		Bois	Peinture	C			0,1	0	
73						MD			0,4		
68	A	Porte d'entrée Ouvrant intérieur		Bois	Peinture	C			0,2	0	
69						MD			0,4		
	B	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
	C	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
	D	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
64	Plafond	Charpente		Bois	Tuiles	C			0,3	0	
65						MD			0,2		
	Sol	Plancher		Béton	Brut						Absence de revêtement
76	Toiture	Couverture		Tuiles		C			0,2	0	
77						MD			0,2		
Nombre total d'unités de diagnostic :					12	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Bureau (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
78	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
79						MD			0,2		
88	A	Porte Dormant		Bois	Peinture	C			0,4	0	

89			intérieur			MD			0,2			
92	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
93						MD			0,1			
90	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
91						MD			0,2			
116	A	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,2	0		
117						MD			0,2			
80	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
81						MD			0,2			
106	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,4	0		
107						MD			0,2			
96	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0		
97						MD			0,2			
94	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
95						MD			0,4			
104	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
105						MD			0,1			
100	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0		
101						MD			0,4			
98	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0		
99						MD			0,2			
102	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0		
103						MD			0,4			
82	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
83						MD			0,2			
84	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
85						MD			0,2			
110	D	Porte-fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		2	1		
108	D	Porte-fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		3,2	1		
114	D	Porte-fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,3	0		
115						MD			0,3			
111	D	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		2,8	1		
109	D	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		3,2	1		
112	D	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0		
113						MD			0,2			
86	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
87						MD			0,3			
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic :					23	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Chambre n°1 (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
118	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
119						MD			0,1		
130	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
131						MD			0,2		

134	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
135						MD			0,2		
132	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
133						MD			0,2		
120	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
121						MD			0,2		
136	B	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
137						MD			0,4		
140	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
141						MD			0,2		
138	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
139						MD			0,2		
122	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
123						MD			0,1		
146	C	Porte-fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
147						MD			0,1		
142	C	Porte-fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
143						MD			0,2		
152	C	Porte-fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
153						MD			0,2		
148	C	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
149						MD			0,2		
144	C	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
145						MD			0,2		
150	C	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,3	0	
151						MD			0,2		
124	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
125						MD			0,4		
126	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	C			0,4	0	
127						MD			0,3		
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement
128	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C			0,3	0	
129						MD			0,4		
Nombre total d'unités de diagnostic :				19	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Chambre n°2 (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
154	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
155						MD			0,5		
166	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
167						MD			0,2		
170	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
171						MD			0,2		
168	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
169						MD			0,3		
156	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
157						MD			0,2		
158	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	

159						MD			0,2			
172	C	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
173						MD			0,2			
176	C	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
177						MD			0,3			
174	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
175						MD			0,2			
160	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
161						MD			0,2			
182	D	Porte-fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
183						MD			0,1			
178	D	Porte-fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
179						MD			0,2			
188	D	Porte-fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
189						MD			0,2			
184	D	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0		
185						MD			0,2			
180	D	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
181						MD			0,2			
186	D	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,4	0		
187						MD			0,2			
162	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	C			0,2	0		
163						MD			0,3			
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
164	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C			0,2	0		
165						MD			0,2			
Nombre total d'unités de diagnostic :				19	Nombre d'unités de classe 3 :				0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Entrée (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Pierres	Brut						Absence de revêtement
	A	Porte	Dormant extérieur	Métal	Brut						Absence de revêtement
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Métal	Brut						Absence de revêtement
	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Métal	Brut						Absence de revêtement
192	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
193						MD			0,1		
	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Métal	Brut						Absence de revêtement
218	B	Escalier	Ensemble des balustres	Métal	Peinture	C	ND		1,8	1	
	B	Escalier	Ensemble des contre-marches	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	B	Escalier	Ensemble des marches	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	B	Escalier	Limon	Pierres	Brut						Absence de revêtement
219	B	Escalier	Main-courante	Métal	Peinture	C	ND		2	1	
220	B	Escalier	Poteau de départ	Métal	Peinture	C			0,1	0	
221						MD			0,5		

	B	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
194	B	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
195						MD		0,2		
198	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
199						MD		0,2		
196	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
197						MD		0,1		
	C	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
	D	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
200	D	Porte n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
201						MD		0,5		
204	D	Porte n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
205						MD		0,4		
202	D	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
203						MD		0,2		
	E	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
206	E	Porte n°4	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
207						MD		0,2		
210	E	Porte n°4	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
211						MD		0,5		
208	E	Porte n°4	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
209						MD		0,3		
	F	Mur	Pierres	Brut						Absence de revêtement
212	F	Porte n°5	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
213						MD		0,1		
216	F	Porte n°5	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
217						MD		0,1		
214	F	Porte n°5	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
215						MD		0,2		
222	F	Radiateur		Métal	Peinture	C		0,1	0	
223						MD		0,2		
190	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	C		0,5	0	
191						MD		0,2		
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :				32	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Salon (RdC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
224	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
225					MD		0,2			
234	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
235						MD		0,2		
238	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
239						MD		0,4		
236	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
237						MD		0,2		
226	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	

227						MD			0,4		
240	B	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
241						MD			0,2		
244	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
245						MD			0,1		
242	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
243						MD			0,2		
258	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
259						MD			0,2		
248	C	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
249						MD			0,3		
246	C	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
247						MD			0,2		
256	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
257						MD			0,2		
252	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
253						MD			0,5		
250	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,5	0	
251						MD			0,2		
254	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
255						MD			0,4		
228	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
229						MD			0,3		
230	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
231						MD			0,2		
274	D	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,4	0	
275						MD			0,2		
272	E	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
273						MD			0,4		
262	E	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
263						MD			0,5		
260	E	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
261						MD			0,2		
270	E	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
271						MD			0,3		
266	E	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,5	0	
267						MD			0,2		
264	E	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
265						MD			0,4		
268	E	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
269						MD			0,1		
232	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	C			0,2	0	
233						MD			0,5		
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :					27	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Séjour (RdC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
276	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	C			0,4	0	
277					MD			0,2		
288	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
289						MD				0,2
292	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
293						MD				0,2
290	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
291						MD				0,3
312	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
313						MD				0,2
302	B	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
303						MD				0,2
300	B	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
301						MD				0,2
310	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
311						MD				0,1
306	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
307						MD				0,1
304	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,1	0	
305						MD				0,2
308	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,2	0	
309						MD				0,2
326	B	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
327						MD				0,3
316	B	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
317						MD				0,1
314	B	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
315						MD				0,2
324	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
325						MD				0,2
320	B	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0	
321						MD				0,2
318	B	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,5	0	
319						MD				0,4
322	B	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C		0,2	0	
323						MD				0,2
340	B	Fenêtre n°3	Allège	Plâtre	Peinture	C		0,2	0	
341						MD				0,2
330	B	Fenêtre n°3	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0	
331						MD				0,1
328	B	Fenêtre n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
329						MD				0,4
338	B	Fenêtre n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
339						MD				0,2
334	B	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C		0,4	0	
335						MD				0,1

332	B	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
333						MD			0,4		
336	B	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	C			0,4	0	
337						MD			0,1		
278	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,1	0	
279						MD			0,3		
354	B	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,2	0	
355						MD			0,3		
280	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
281						MD			0,2		
294	C	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
295						MD			0,2		
298	C	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
299						MD			0,2		
296	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
297						MD			0,3		
282	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,3	0	
283						MD			0,2		
346	D	Porte-fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
347						MD			0,2		
342	D	Porte-fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
343						MD			0,2		
352	D	Porte-fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
353						MD			0,1		
348	D	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,5	0	
349						MD			0,2		
344	D	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
345						MD			0,2		
350	D	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
351						MD			0,2		
284	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	C			0,2	0	
285						MD			0,2		
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement
286	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C			0,2	0	
287						MD			0,2		
Nombre total d'unités de diagnostic :					41	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : WC (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
356	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
357					MD			0,2			
366	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
367						MD				0,1	
370	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,2	0		
371						MD				0,2	
368	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,3	0		
369						MD				0,2	
358	B	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,4	0		

359					MD			0,3			
360	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
361					MD			0,1			
362	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
363					MD			0,1			
364	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	C			0,2	0		
365					MD			0,2			
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic :				9	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Cuisine (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
372	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
373						MD			0,3		
386	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
387						MD			0,2		
390	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
391						MD			0,2		
388	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
389						MD			0,3		
404	B	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
405						MD			0,2		
394	B	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
395						MD			0,2		
392	B	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
393						MD			0,2		
402	B	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
403						MD			0,4		
398	B	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
399						MD			0,2		
396	B	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
397						MD			0,4		
400	B	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
401						MD			0,5		
374	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
375						MD			0,2		
412	B	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,4	0	
413						MD			0,4		
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Brut						Non visé par la réglementation
376	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
377						MD			0,4		
378	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
379						MD			0,2		
406	D	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,5	0	
407						MD			0,2		

410	D	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
411						MD			0,2		
408	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
409						MD			0,2		
380	E	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
381						MD			0,2		
382	F	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
383						MD			0,2		
384	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	C			0,2	0	
385						MD			0,2		
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Brut						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :					25	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Salle d'eau/WC (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
414	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
415						MD			0,3		
424	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
425						MD			0,2		
428	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
429						MD			0,2		
426	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
427						MD			0,4		
416	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
417						MD			0,2		
448	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
449						MD			0,1		
438	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
439						MD			0,2		
436	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
437						MD			0,2		
446	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
447						MD			0,2		
442	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,5	0	
443						MD			0,2		
440	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
441						MD			0,2		
444	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
445						MD			0,4		
418	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
419						MD			0,3		
450	C	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,1	0	
451						MD			0,4		
420	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
421						MD			0,1		
430	D	Porte n°2	Dormant	Bois	Peinture	C			0,2	0	

431			intérieur			MD			0,1			
434	D	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
435						MD			0,1			
432	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
433						MD			0,2			
422	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
423						MD			0,4			
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic :				21	Nombre d'unités de classe 3 :				0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Chaufferie (RdC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
452	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
453						MD			0,2		
474	A	Porte d'entrée	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
475						MD			0,2		
476	A	Porte d'entrée	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
477						MD			0,2		
470	A	Porte d'entrée n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
471						MD			0,2		
478	A	Porte d'entrée n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C			0,3	0	
479						MD			0,2		
472	A	Porte d'entrée n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
473						MD			0,5		
454	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
455						MD			0,4		
456	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
457						MD			0,2		
458	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
459						MD			0,1		
480	D	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
481						MD			0,4		
484	D	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
485						MD			0,3		
482	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
483						MD			0,2		
460	E	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
461						MD			0,2		
462	F	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
463						MD			0,2		
492	G	Escalier	Crémaillère	Bois	Peinture	C			0,2	0	
493						MD			0,2		
494	G	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	C			0,5	0	
495						MD			0,2		
496	G	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Peinture	C			0,2	0	
497						MD			0,1		

498	G	Escalier	Limon	Bois	Peinture	C			0,2	0	
499						MD			0,4		
500	G	Escalier	Main-courante	Bois	Peinture	C			0,2	0	
501						MD			0,5		
502	G	Escalier	Poteau de départ	Bois	Peinture	C			0,3	0	
503						MD			0,2		
464	G	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
465						MD			0,2		
466	H	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
467						MD			0,1		
486	H	Porte n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
487						MD			0,2		
490	H	Porte n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
491						MD			0,5		
488	H	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
489						MD			0,2		
468	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	C			0,3	0	
469						MD			0,1		
	Sol	Plancher		Béton	Brut						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :				27	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Chambre n°3 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
504	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
505						MD			0,2		
514	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
515						MD			0,2		
518	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
519						MD			0,2		
516	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
517						MD			0,2		
506	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
507						MD			0,2		
534	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
535						MD			0,3		
524	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
525						MD			0,2		
522	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
523						MD			0,2		
532	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
533						MD			0,2		
528	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
529						MD			0,2		
526	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
527						MD			0,2		
530	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
531						MD			0,2		
508	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,3	0	

509					MD			0,1		
536	C	Radiateur	Métal	Peinture	C			0,4	0	
537					MD			0,1		
510	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
511					MD			0,1		
512	Plafond	Plafond	Plâtre	Tapisserie	C			0,1	0	
513					MD			0,2		
520	Sol	Plancher		Moquette collée	C			0,4	0	
521					MD			0,2		
Nombre total d'unités de diagnostic :				17	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Chambre n°4 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
552	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
553						MD			0,2		
564	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
565						MD			0,4		
566	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
567						MD			0,2		
568	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
569						MD			0,2		
554	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
555						MD			0,2		
538	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
539						MD			0,3		
540	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
541						MD			0,2		
542	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
543						MD			0,4		
544	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
545						MD			0,2		
546	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
547						MD			0,5		
548	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
549						MD			0,2		
550	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,1	0	
551						MD			0,2		
556	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
557						MD			0,2		
558	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
559						MD			0,2		
570	D	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,3	0	
571						MD			0,2		
560	Plafond	Plafond		Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
561						MD			0,2		
562	Sol	Plancher			Moquette collée	C			0,3	0	
563						MD			0,2		
Nombre total d'unités de diagnostic :				17	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %	

Local : Chambre n°5 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
572	A	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,3	0	
573						MD			0,2		
582	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		3,6	1	
584	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
585						MD			0,5		
583	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		3	1	
574	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,4	0	
575						MD			0,2		
596	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
597						MD			0,2		
589	C	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		3	1	
588	C	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2,2	1	
594	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
595						MD			0,2		
591	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		2,8	1	
590	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2,3	1	
592	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,3	0	
593						MD			0,2		
576	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
577						MD			0,2		
612	C	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,1	0	
613						MD			0,3		
610	D	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
611						MD			0,3		
600	D	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
601						MD			0,2		
598	D	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
599						MD			0,2		
608	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
609						MD			0,2		
604	D	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
605						MD			0,3		
602	D	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
603						MD			0,2		
606	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
607						MD			0,3		
578	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
579						MD			0,3		
580	Plafond	Plafond		Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0	
581						MD			0,1		
586	Sol	Plancher			Moquette collée	C			0,1	0	
587						MD			0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic :	24	Nombre d'unités de classe 3 :	0	% de classe 3 :	0,00 %
---------------------------------------	----	-------------------------------	---	-----------------	--------

Local : Chambre n°6 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (ng/cm²)	Classement	Observations
614	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
615						MD			0,2		
628	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
629						MD			0,2		
632	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
633						MD			0,4		
630	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
631						MD			0,1		
616	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
617						MD			0,2		
618	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
619						MD			0,2		
652	D	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
653						MD			0,2		
642	D	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
643						MD			0,2		
640	D	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
641						MD			0,1		
650	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
651						MD			0,2		
646	D	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
647						MD			0,5		
644	D	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
645						MD			0,2		
648	D	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
649						MD			0,2		
620	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
621						MD			0,2		
668	D	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,2	0	
669						MD			0,5		
666	E	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
667						MD			0,5		
656	E	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
657						MD			0,2		
654	E	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
655						MD			0,2		
664	E	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
665						MD			0,2		
660	E	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
661						MD			0,2		
658	E	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
659						MD			0,5		
662	E	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C			0,4	0	
663						MD			0,2		

622	E	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
623					MD			0,2			
624	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
625					MD			0,1			
634	F	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
635						MD			0,2		
638	F	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
639						MD			0,2		
636	F	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
637						MD			0,2		
626	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	C			0,2	0		
627					MD			0,1			
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic :				29	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Couloir (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
670	A	Mur	Plâtre	Peinture	C				0,2	0	
671					MD			0,4			
680	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
681						MD			0,2		
684	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
685						MD			0,2		
682	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
683						MD			0,5		
672	B	Mur	Plâtre	Peinture	C				0,2	0	
673					MD			0,5			
686	B	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2,5	1	
688	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
689						MD			0,2		
687	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		3	1	
674	C	Mur	Plâtre	Peinture	C				0,2	0	
675					MD			0,2			
676	D	Mur	Plâtre	Peinture	C				0,5	0	
677					MD			0,2			
690	D	Porte n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
691						MD			0,2		
694	D	Porte n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
695						MD			0,2		
692	D	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
693						MD			0,2		
678	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	C				0,2	0	
679					MD			0,1			
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut							Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :				15	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Dégagement (1er)										
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
722	A	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
723						MD			0,2		
712	A	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
713						MD			0,1		
710	A	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
711						MD			0,2		
720	A	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
721						MD			0,4		
716	A	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
717						MD			0,4		
714	A	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
715						MD			0,2		
718	A	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,1	0	
719						MD			0,3		
696	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
697						MD			0,2		
756	A	Radiateur		Métal	Peinture	C			0,4	0	
757						MD			0,2		
698	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
699						MD			0,2		
700	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
701						MD			0,2		
724	C	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
725						MD			0,3		
728	C	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
729						MD			0,1		
726	C	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
727						MD			0,2		
702	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
703						MD			0,2		
730	D	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
731						MD			0,1		
734	D	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
735						MD			0,5		
732	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
733						MD			0,2		
704	E	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
705						MD			0,1		
736	E	Porte n°3	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
737						MD			0,2		
740	E	Porte n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
741						MD			0,2		
738	E	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
739						MD			0,1		
742	E	Porte n°4	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2	1	
744	E	Porte n°4	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	

745						MD			0,2		
743	E	Porte n°4	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2,3	1	
706	F	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
707						MD			0,2		
746	F	Porte n°5	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2	1	
749	F	Porte n°5	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
750						MD			0,2		
747	F	Porte n°5	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
748						MD			0,3		
751	F	Porte n°6	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2	1	
754	F	Porte n°6	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
755						MD			0,2		
752	F	Porte n°6	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,5	0	
753						MD			0,2		
708	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	C			0,2	0	
709						MD			0,2		
	Sol	Plancher		Carrelage	Brut						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :						34	Nombre d'unités de classe 3 :		0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Dressing (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (ng/cm²)	Classement	Observations	
758	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
759					MD			0,1			
770	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
771						MD					
772	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,4	0		
773						MD					
774	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C		0,2	0		
775						MD					
760	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
761					MD			0,4			
762	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
763					MD			0,2			
764	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
765					MD			0,1			
766	Plafond	Plafond	Plâtre	Tapisserie	C			0,2	0		
767					MD			0,2			
768	Sol	Plancher		Moquette collée	C			0,4	0		
769					MD			0,2			
Nombre total d'unités de diagnostic :						9	Nombre d'unités de classe 3 :		0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Salle de bains/WC (1er)											
---------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
776	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
777					MD			0,2			
786	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2,4	1		
788	A	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,5	0		
789					MD			0,4			
787	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		2	1		
778	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0		
779					MD			0,5			
804	B	Radiateur	Métal	Peinture	C			0,2	0		
805					MD			0,3			
802	C	Fenêtre Allège	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
803					MD			0,2			
792	C	Fenêtre Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
793					MD			0,2			
790	C	Fenêtre Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
791					MD			0,2			
800	C	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0		
801					MD			0,3			
796	C	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0		
797					MD			0,2			
794	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0		
795					MD			0,2			
798	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,3	0		
799					MD			0,2			
780	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
781					MD			0,3			
782	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
783					MD			0,4			
784	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
785					MD			0,5			
	Sol	Plancher	Carrelage	Brut						Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic :				17	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Palier (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
806	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
807					MD			0,5		
808	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
809					MD			0,1		
814	B	Porte n°1 Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
815					MD			0,2		
818	B	Porte n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	

819						MD			0,2		
816	B	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
817						MD			0,1		
810	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
811						MD			0,2		
812	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
813						MD			0,5		
820	D	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
821						MD			0,2		
824	D	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
825						MD			0,4		
822	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
823						MD			0,1		
	Plafond	Plafond		Bois	Brut						Absence de revêtement
	Sol	Plancher		Parquet	Brut						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :					12	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

Local : Pièce n°1 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
826	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
827						MD			0,2		
834	A	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
835						MD			0,2		
838	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
839						MD			0,4		
836	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,5	0	
837						MD			0,1		
840	A	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
841						MD			0,2		
844	A	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
845						MD			0,4		
842	A	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
843						MD			0,4		
828	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
829						MD			0,2		
858	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
859						MD			0,4		
848	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
849						MD			0,2		
846	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
847						MD			0,2		
856	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
857						MD			0,2		
852	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
853						MD			0,2		
850	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
851						MD			0,5		
854	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	

855					MD			0,2			
830	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0		
831					MD			0,2			
832	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0		
833					MD			0,2			
	Plafond	Plafond	Bois	Brut						Absence de revêtement	
	Sol	Plancher	Parquet	Brut						Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic :				19	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Pièce n°2 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
874	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
875						MD			0,2		
882	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
883						MD			0,2		
884	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
885						MD			0,4		
886	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
887						MD			0,1		
876	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
877						MD			0,2		
860	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
861						MD			0,3		
862	C	Fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0	
863						MD			0,2		
864	C	Fenêtre	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
865						MD			0,2		
866	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
867						MD			0,2		
868	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
869						MD			0,2		
870	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
871						MD			0,2		
872	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,2	0	
873						MD			0,2		
878	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
879						MD			0,2		
880	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,3	0	
881						MD			0,2		
	Plafond	Plafond	Bois	Brut							Absence de revêtement
	Sol	Plancher	Parquet	Brut							Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :				16	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :		0,00 %

Local : Cage d'escalier (1er)										
-------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
		Cremailliere	Bois	Brut						Absence de revêtement
		Ensemble des contre-marches	Bois	Brut						Absence de revêtement
		Ensemble des marches	Bois	Brut						Absence de revêtement
		Limon	Bois	Brut						Absence de revêtement
890	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
891					MD			0,2		
888	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,2	0	
889					MD			0,2		
898	A	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
899					MD			0,3		
896	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0	
897					MD			0,2		
892	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,5	0	
893					MD			0,4		
894	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
895					MD			0,1		
	Plafond	Plafond	Bois	Brut						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic :				11	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 :	0,00 %

LÉGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SITUATIONS DE DÉGRADATION DU BÂTI	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES
NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégagant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

ÉLECTRICITÉ

ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

Décret no 2008-384 du 22 avril 2008. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Norme NF C 16-600 de juillet 2017.

A DÉSIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTI(S)

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : **TARN**
 Commune : **AMARENS (81170)**
 Adresse : **Les Manibelles**
 Lieu-dit / immeuble :

Réf. Cadastre : NC

Type d'immeuble :

- Appartement
 Maison individuelle

Propriété de : **Mr et Mme FRAYSSE Jean-Claude**
Les Manibelles
81170 AMARENS

▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :

N° de Lot :

Année de construction : Avant 1947
 Année de l'installation : > à 15ans

Distributeur d'électricité : ERDF

Rapport n° : 18-52815-FRAYSSE ELEC

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : **Mr et Mme FRAYSSE**
 Adresse : **Les Manibelles**
81170 AMARENS

▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)

C IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR

▪ Identité de l'opérateur :

Nom : **DUQUESNE**
 Prénom : **Fabien**
 Nom et raison sociale de l'entreprise : **SOCOBOIS**
 Adresse : **2 AVENUE VICTOR HUGO**
12000 RODEZ
 N° Siret : **42398888000021**

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ

N° de police : Contrat n° 55756556 date de validité : 31/12/2018

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau VERITAS Certification France - Bât. C 5, chemin du Jubin 69574 DARDILLY CEDEX 60 Avenue du Général de Gaulle 92046 La Defense, le 19/11/2013 , jusqu'au 18/11/2018

N° de certification : 2540307 + 8051447

D LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension < 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

E1 Anomalies et / ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous :

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.**
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**
 Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**
 Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

E2 Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine

E3 Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

F ANOMALIES IDENTIFIÉES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	ex : salon	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)	
			B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	ex : salon	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)	
			B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	ex : chambre 3 (luminaire)	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)	
			B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.4.3 h)	Des CONDUCTEURS ou des APPAREILLAGES présentent des traces d'échauffement.	ex : local technique		
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	ex : interrupteur à fusible intégré salle d'eau/wc		
B.7.3 c2)	Au moins un CONDUCTEUR nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.	ex : chai		
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	ex : chai		
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.	ex : interrupteur à fusible intégré salle d'eau/wc		
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	ex : prise à fusible intégré salon		
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	ex : chai (luminaire)		
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas	ex : chambre 4		

placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	(luminaire)		
--	-------------	--	--

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600

G.2 CONSTATATIONS DIVERSES

➤ E.2 - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme FD C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Élément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Non visible (et/ou) non repérable le jour de notre passage.
B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	Non visible (et/ou) non repérable le jour de notre passage.
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	Non repérable sans déconnexion des conducteurs de protections pour appareillage par circuit : hors cadre réglementaire.
B.4.3 c)	CONDUCTEURS de phase regroupés sous la même PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES en présence de CONDUCTEURS NEUTRE commun à plusieurs CIRCUITS.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 e)	Courant assigné (calibre) de la PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES de chaque circuit adapté à la section des CONDUCTEURS.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 f1)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau est en adéquation avec le courant de réglage du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 f2)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION d'alimentation de chacun des tableaux est en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 f3)	La section des CONDUCTEURS de pontage à l'intérieur du tableau est en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 h)	Aucun point de CONNEXION de CONDUCTEUR ou d'APPAREILLAGE ne présente de trace d'échauffement.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.4.3 j1)	Courant assigné (calibre) adapté de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant l'ensemble de l'installation.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme FD C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.5.3 a	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible (et/ou) non repérable le jour de notre passage.
B.8.3 c)	Absence de CONDUCTEUR repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme CONDUCTEUR ACTIF.	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B.8.3 d)	Absence de CONDUCTEUR ACTIF dont le diamètre est < 12/10 mm (1,13 mm²).	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

H IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIÈCES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES ET JUSTIFICATION :

Néant

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 04/07/2018

Date de fin de validité : 03/07/2021

Etat rédigé à RODEZ Le 04/07/2018

Nom : DUQUESNE Prénom : Fabien

Signature de l'opérateur :

I OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
10	Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

J INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tou ou partie de l'installation électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les chocs électriques
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits: La présence d'un puit au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600

Etat des Servitudes Risques et d'Informations sur les Sols

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 18-52815-FRAYSSE

Pour le compte de SOCOBOIS

Date de réalisation : 5 juillet 2018 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 2012264-0003 du 20 septembre 2012.

REFERENCES DU BIEN

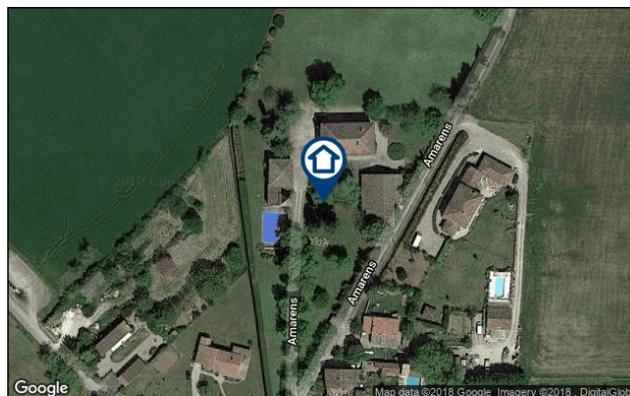
Adresse du bien

Les Manibelles

81170 Amarens

Vendeur

FRAYSSE Jean-Claude



SYNTHESE

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse - Tassements...	approuvé	13/01/2009	oui	non	p.3
PPRn	Inondation	approuvé	22/04/2013	non	non	p.3
Zonage de sismicité : 1 - Très faible*				non	-	-
Zonage du potentiel radon : Faible**				oui	-	-

* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

** Situation de l'immeuble au regard du zonage informatif de l'IRSN.

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Imprimé officiel.....	2
Localisation sur cartographie des risques.....	3
Déclaration de sinistres indemnisés.....	4
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	5
Annexes.....	6

Etat des Servitudes Risques et d'Informations sur les Sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2012264-0003** du **20/09/2012**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 05/07/2018

2. Adresse

Les Manibelles

81170 Amarens

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé

oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation

Crue torrentielle

Remontée de nappe

Submersion marine

Avalanche

Mouvement de terrain

Mvt terrain-Sécheresse

Séisme

Cyclone

Eruption volcanique

Feu de forêt

autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé

oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers

Affaissement

Effondrement

Tassement

Emission de gaz

Pollution des sols

Pollution des eaux

autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

approuvé

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

prescrit

oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui non

8. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui

non

sans objet

aucun secteur relatif à l'information sur les sols n'a été arrêté par le Préfet à ce jour

Pièces jointes

9. Localisation

Extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Extrait du Zonage réglementaire PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 13/01/2009, Extrait du Zonage réglementaire PPRn Inondation, approuvé le 22/04/2013

Parties concernées

Vendeur

FRAYSSE Jean-Claude

à

le

Acquéreur

à

le

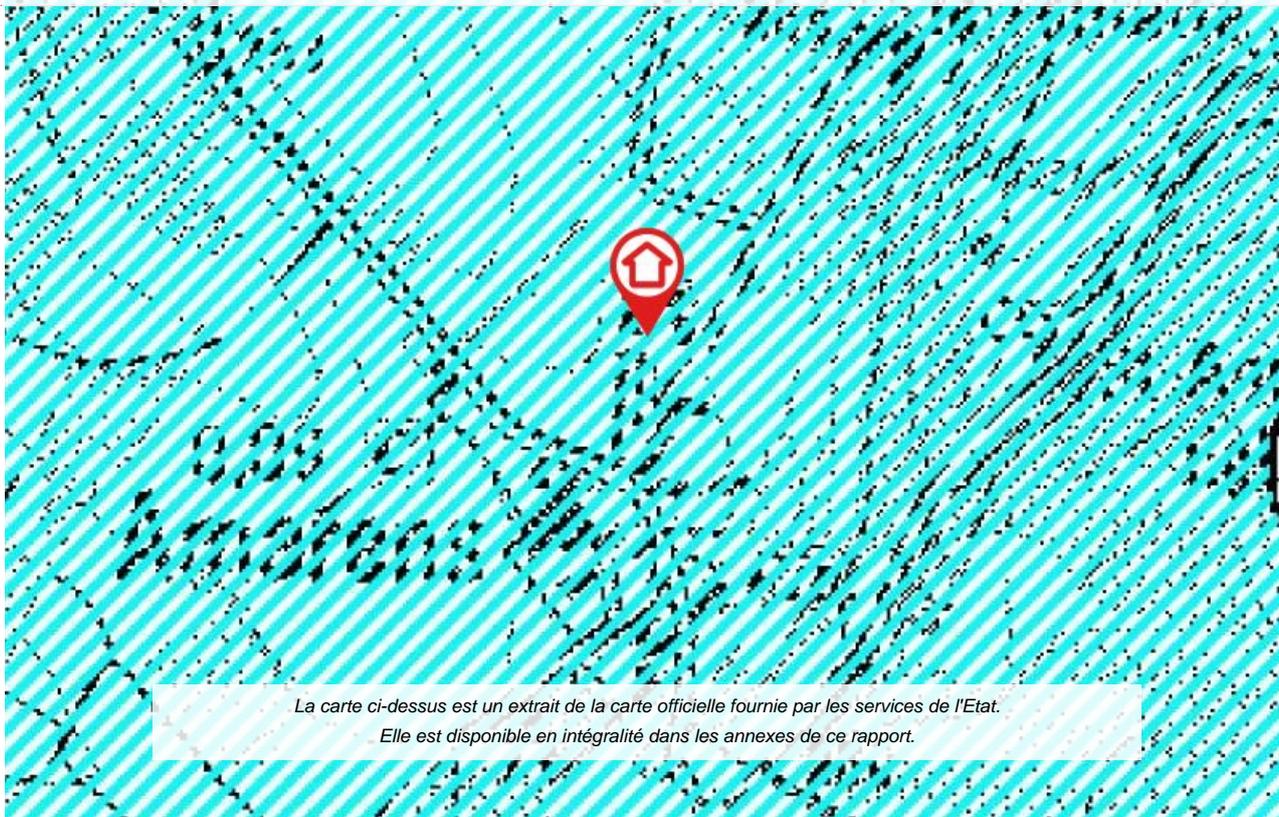
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Mouvement de terrain

PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 13/01/2009

Concerné*

* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques

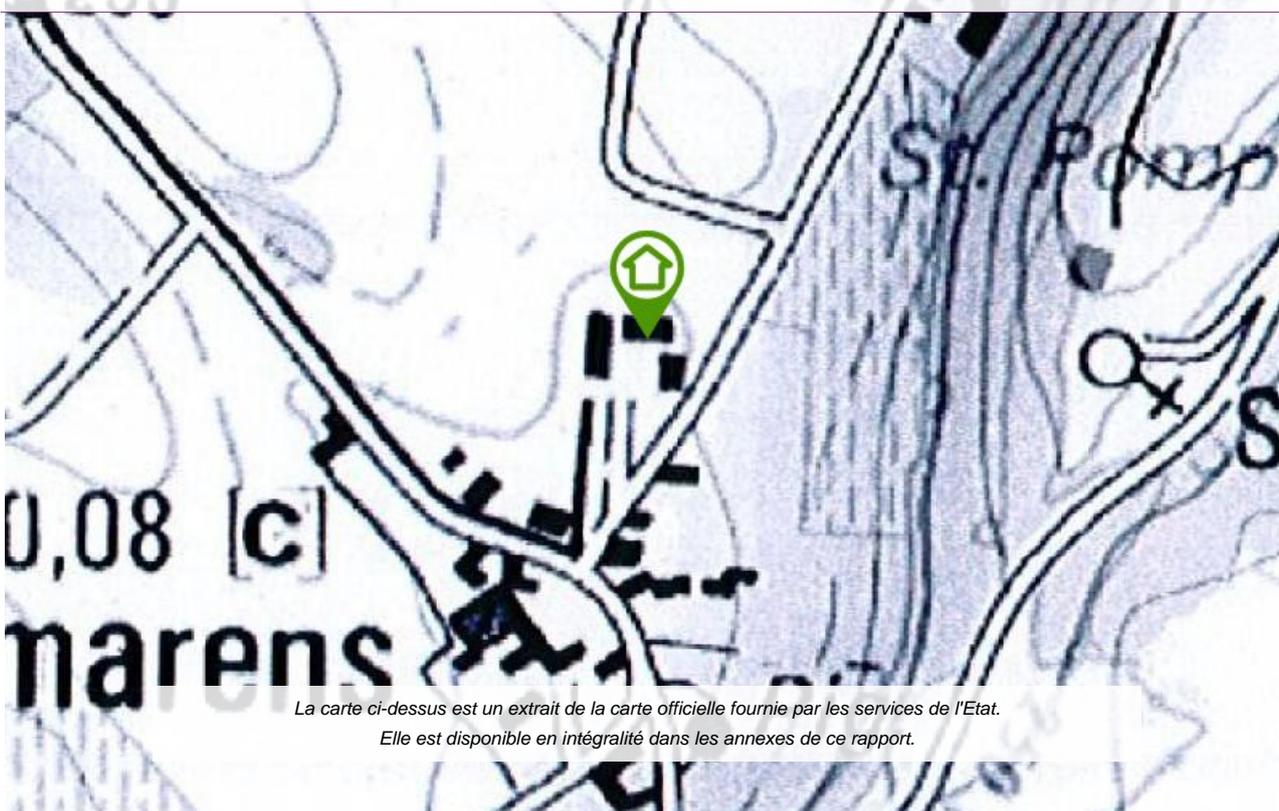


Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 22/04/2013

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Albi - Tarn
Commune : Amarens

Adresse de l'immeuble :
Les Manibelles
81170 Amarens
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

FRAYSSE Jean-Claude

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Règlement du PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 13/01/2009

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ESRIS.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par SOCOBOIS en date du 05/07/2018 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2012264-0003 en date du 20/09/2012 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain Sécheresse - Tassements différentiels et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 13/01/2009

Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.

Selon le zonage informatif mis à disposition par l'IRSN, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Radon (niveau : faible)

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 2012264-0003 du 20 septembre 2012

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 13/01/2009

- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 22/04/2013

- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PREFECTURE TARN

Arrêté n ° 2012264-0003

**signé par Préfète du TARN
le 20 Septembre 2012**

**81 - Préfecture Tarn
CABINET**

Arrêté préfectoral du 20 septembre 2012
relatif à la mise à jour de l'information des
acquéreurs et des locataires de biens
immobiliers sur les risques naturels et
technologiques majeurs pour les communes du
département du Tarn



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

CABINET

Service interministériel de défense

et de protection civile

Arrêté préfectoral du 20 septembre 2012 relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour les communes du département du Tarn

La préfète du Tarn,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Chevalier du Mérite agricole ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R.125-27,

Vu le décret n°2010-1255 du 24 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret du Président de la République du 7 juin 2012 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1999 approuvant le plan de prévention des risques d'effondrement des berges de la rivière Agoût ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2000 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Castres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2000 approuvant le plan de prévention des risques de mouvement de terrain de la commune de Giroussens ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2000 approuvant le plan de prévention des risques d'effondrement des berges de la rivière Tarn en amont du barrage de Rivières ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin de l'Agoût en aval de Castres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin du Thoré ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2004 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin de l'Agoût en amont de Castres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2004 approuvant le plan de prévention des risques d'effondrement des berges de la rivière Tarn en aval du barrage de Rivières ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2004 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin de l'albigeois ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2006 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin de la Durenque ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2008 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin versant du Sor ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2009 approuvant le plan de prévention des risques relatif aux retraits et gonflements des argiles ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2009 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques pour le site de la société EPC France implantée à Montdragon ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2010, modifié le 03 mars 2011, prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation du bassin du Cérou ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2010, modifié le 03 mars 2011, prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation du bassin de la Vère ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2010 modifié le 17 janvier 2012 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques pour le site de la société SEPIPROD implantée à Castres ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2010 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du bassin du Dadou ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 portant approbation du plan de prévention des risques miniers liés aux anciennes concessions minières d'Albi et Carmaux ;
- Vu les arrêtes préfectoraux des 16 janvier 2006, 02 janvier 2007 et 30 janvier 2009 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

Arrête

Article 1^{er} - La liste annexée à l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2006, modifié le 2 janvier 2007 et le 30 janvier 2009, arrêtant la liste des communes soumises à l'information des acquéreurs et locataires est remplacée par l'annexe I du présent arrêté.

Les dossiers communaux relatifs à l'information des acquéreurs et locataires pour chacune des communes du département, annexés aux arrêtes préfectoraux des 16 janvier 2006, 02 janvier 2007 et 30 janvier 2009 susvisés, sont mis à jour conformément à la liste jointe en annexe I qui présente, pour l'ensemble des communes, la situation au regard des risques naturels et technologiques.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché dans les mairies et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département. Il est accessible sur le site Internet de la préfecture (adresse : www.tarn.pref.gouv.fr) à la rubrique « les risques majeurs ».

Article 3 – Les fiches communales figurant en annexe II du présent arrêté se substituent aux fiches annexées aux arrêtés susvisés des 16 janvier 2006, 02 janvier 2007 et 30 janvier 2009.

Article 4 – Conformément aux principes du droit d'accès aux informations relatives à l'environnement et à la protection civile, la préfecture du Tarn met à la disposition du public, sur son site Internet, les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs que sont :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte ;
- la délimitation cartographique des zones exposées ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- un état des reconnaissances de catastrophes naturelles de la commune.

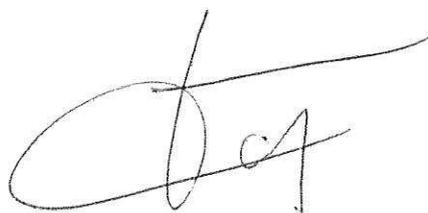
Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables à la préfecture du Tarn (service interministériel de défense et de protection civile) ainsi qu'en mairies.

Article 5 – En cas de litige, seuls les documents graphiques originaux annexés aux arrêtés relatifs aux plans de prévention des risques naturels et technologiques font foi.

Article 6 – La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de cabinet et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Le présent arrêté sera également transmis à la chambre des notaires du Tarn.

Albi, le 20 septembre 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC' with a large loop, written over a horizontal line.

JOSIANE CHEVALIER

Délais et voies de recours - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa publication.

Maitre d'ouvrage :

direction départementale de l'équipement
19 Rue Cléon
81013 Albi cedex 9

PRÉFECTURE
TARN

Service de l'écologie
et de la biodiversité
81013 Albi cedex 9

**Plan de prévention
des risques naturels prévisibles (PPR)
Mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement
des sols argileux**

**Département du Tarn
Commune : AMARENS**

Maitre d'œuvre :

Service des études de terrain
brgm

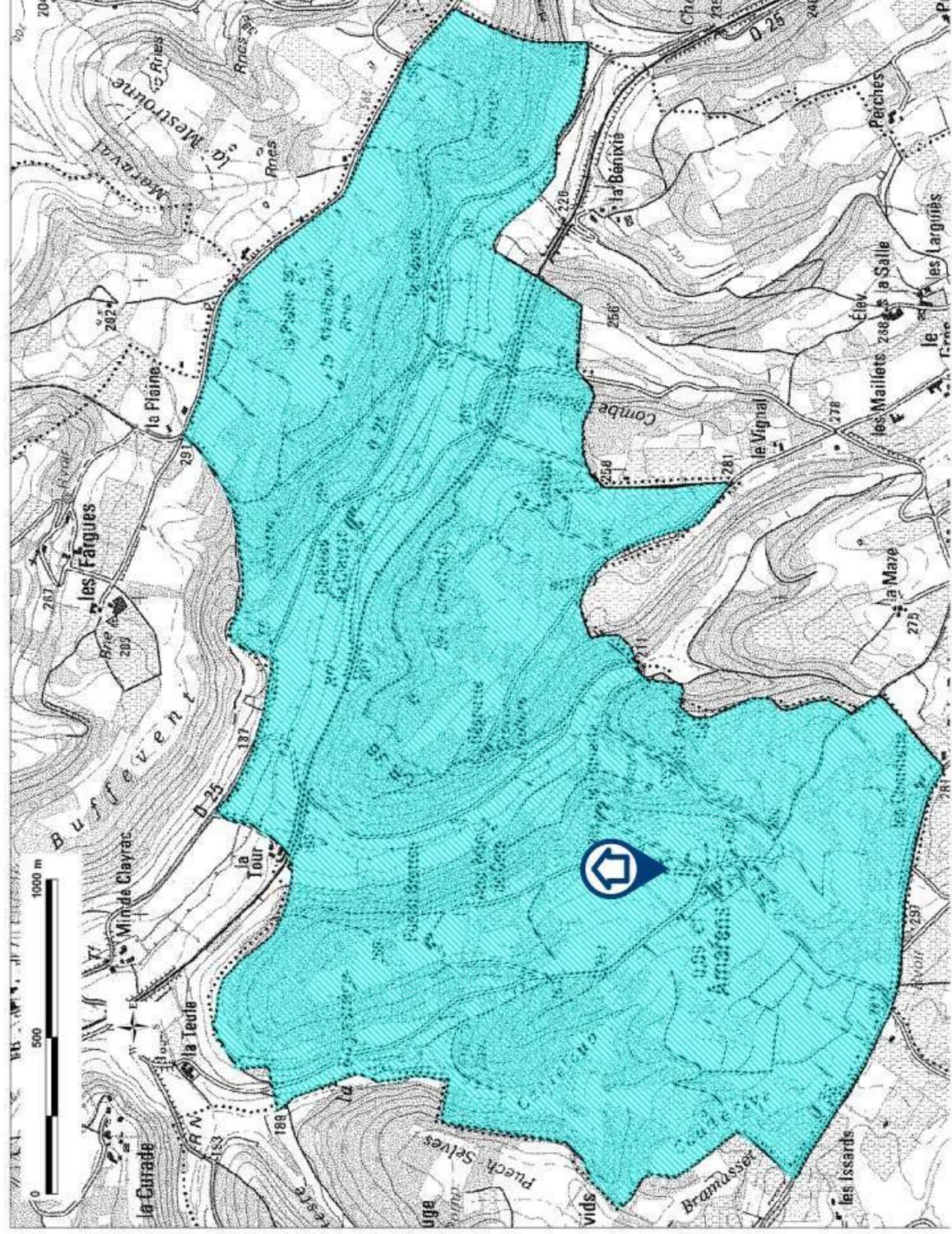
Carte de zonage réglementaire

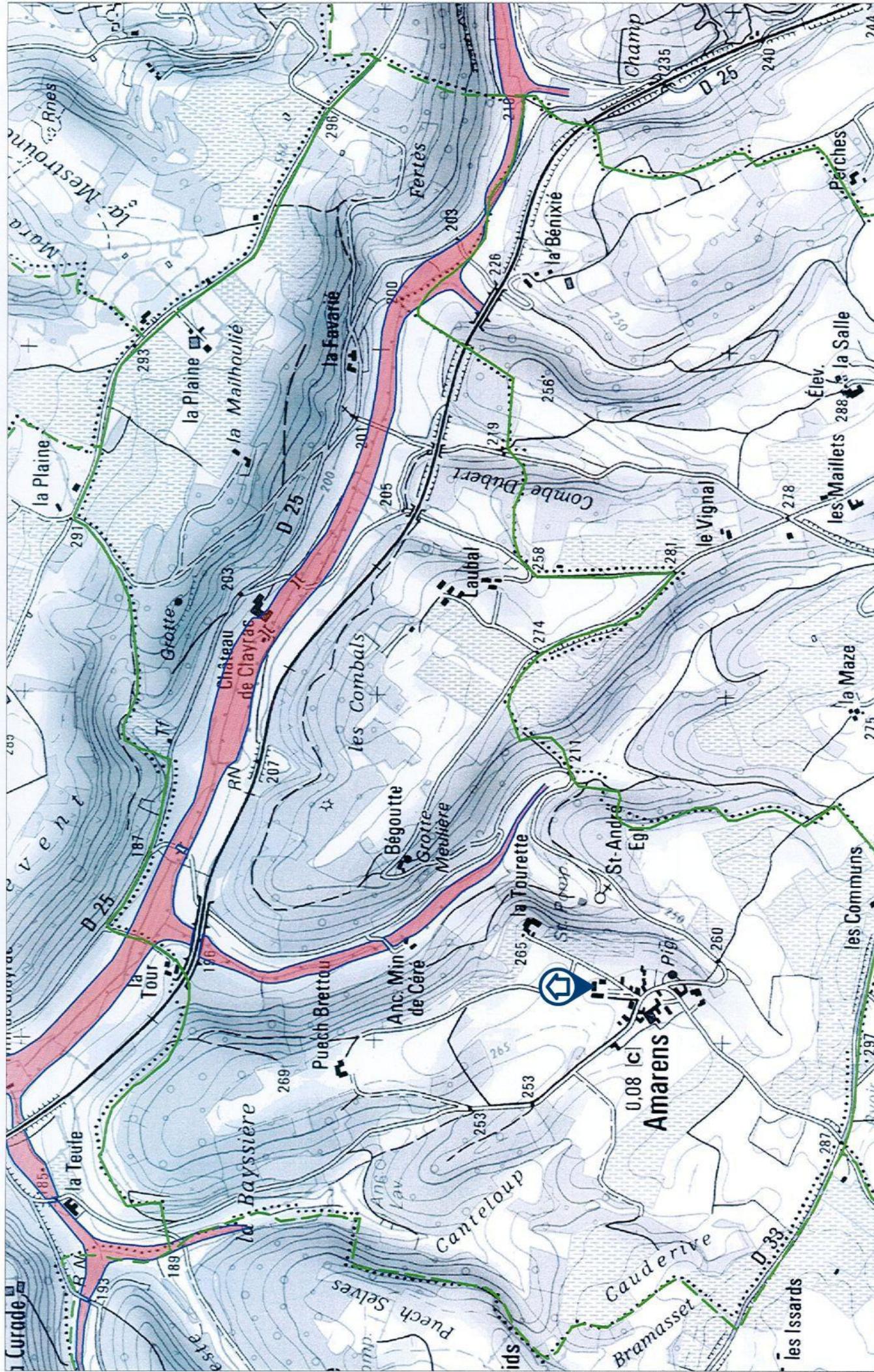
- Zone tabliement à moyennement exposée (E2)
- Limite de commune

Sources : Fond topographique : IGN SCAIACS, 1989 ; Carte d'aléa : rapport BRGM 6P-3303-7P, Octobre 2005

PPR approuvé le

échelle 1/10 000





ECHELLE 1 / 10.000

ZONAGES :

- ZONE BLEUE
- ZONE ROUGE

— Limite de la crue de référence

PPR INONDATION DU CEROU
CARTE DES ZONAGES
COMMUNE D'AMARENS

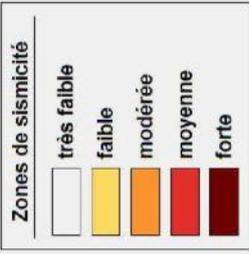
Février 2012

Direction Départementale des Territoires

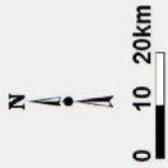
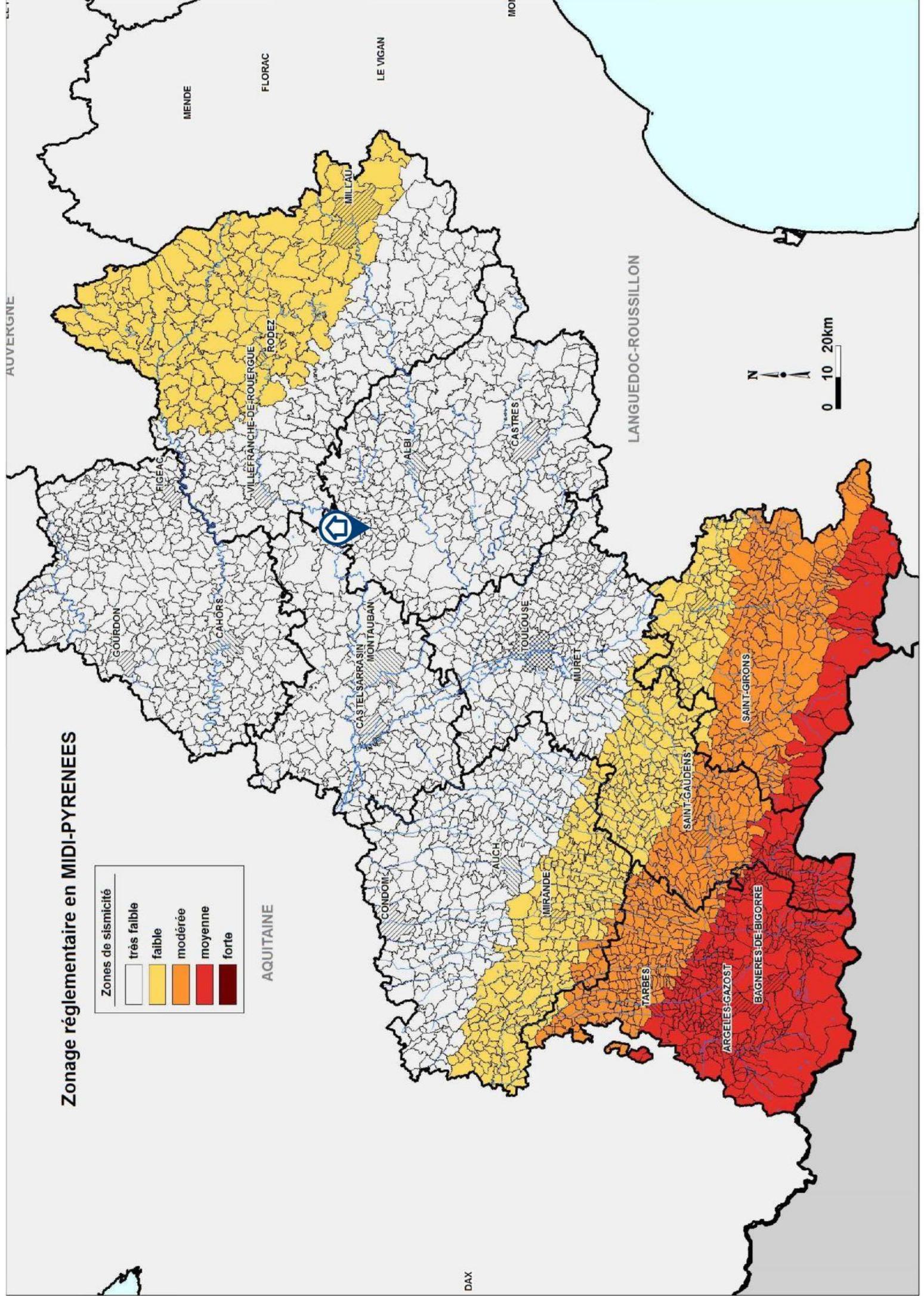


PREFECTURE
DU
TARN

Zonage réglementaire en MIDI-PYRENEES



AQUITAINE



DAX

ANNEXES

ATTESTATION DE COMPETENCE



socobois

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

conformément à l'article R. 271-3
du Code de la Construction et de l'Habitation

Nous, Cabinet Socobois, attestons sur l'honneur :

- être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des Etats, Constats et Diagnostics composant le présent dossier.

Conformément à l'article L. 271-6 du Code de la construction et de l'habitation :

- le Cabinet Socobois a souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions ;
- le Cabinet Socobois n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des Etats, Constats ou Diagnostics composant le présent dossier.



Le 2 janvier 2014

ATTESTATION D'ASSURANCE 2018



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier B 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

SOCOBOIS
2 AVENUE VICTOR HUGO
12000 RODEZ

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55756556 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
 - Dossier technique amiante
 - Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz
 - Présence de termites et autres insectes xylophages
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Etat des risques naturels et technologiques
 - Mesurage Loi Carrez
 - Mesurage Loi Boutin
 - Calcul des millièmes de copropriété
 - Diagnostic Radon
 - Loi S.R.U.
 - Certificat des travaux de réhabilitation dans le neuf et l'ancien (Dispositions Rabien & Borloo)
 - Etat du dispositif de sécurité des piscines
 - Certificat de logement décent
 - Etat des lieux localifs
 - Certificat aux normes de surface et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
 - Etat descriptif de division
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Présence de champignons lignivores
 - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2018 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 12 Décembre 2017

Pour la compagnie,

Estelle CHAZAUD – DELABUXIERE

Allianz Opérations Entreprises Gestion
APE 1112B
92067 LA DEFENSE CEDEX

ATTESTATION DE CERTIFICATION



Certificat
 Attribué à
Monsieur FABIEN DUQUESNE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-4 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des travaux de diagnostic technique tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

Intitulés des articles	Date de Certification originale	Valeur du certificat
Amiante Article de 21 novembre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques spécialisées de nettoyage et de diagnostic amianté dans les immeubles labellés et les critères d'accréditation des organismes de certification.	26/12/2012	26/12/2017
DPE avec mention Article de 18 octobre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	04/02/2013	04/02/2018
Electricité Article de 8 juillet 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'habitation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.	18/11/2013	18/11/2018
Gas Article de 4 avril 2007 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'habitation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	26/12/2012	26/12/2017
Plomb avec mention Article de 21 novembre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques spécialisées des conseils de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des peintures et des conseils après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	26/12/2012	26/12/2017
Termites métropole Article de 30 octobre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	10/04/2013	09/04/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/verification-dog

Date : 08/01/2014
 Numéro de certificat : 2540307

Jacques MATILLON
 Directeur Général



cofrac
 OFFICIER DE REGION



Certificat
 Attribué à
Monsieur Fabien DUQUESNE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-4 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des travaux de diagnostic technique tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

Intitulés des articles	Date de Certification originale	Valeur du certificat
Amiante sans mention Article de 23 juillet 2010 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques spécialisées de nettoyage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits contenant du Talcum, et d'échantillonnage après travaux dans des immeubles labellés et les critères d'accréditation des organismes de certification.	26/12/2012	26/12/2017
DPE avec mention Article de 18 octobre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	04/02/2013	04/02/2018
DPE avec mention Article de 18 octobre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	04/02/2013	04/02/2018
Gas Article de 4 avril 2007 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'habitation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	26/12/2012	26/12/2017
Plomb sans mention Article de 21 novembre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques spécialisées des conseils de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des peintures et des conseils après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	26/12/2012	26/12/2017
Termites métropole Article de 30 octobre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	10/04/2013	09/04/2018

Date : 05/04/2014
 Numéro de certificat : 8051447

Jacques MATILLON - Directeur Général



cofrac
 OFFICIER DE REGION

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à son échéance.
 Des informations supplémentaires concernant le gabarit de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
 Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur : www.bureauveritas.fr/verification-dog

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
 63, Avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Gallois - 92046 Paris La Defense